

Tribune

« TPE à mission : entre conviction et résignation »

En 2019, Bruno Le Maire souhaitait que « le maximum d'entreprises en France puisse expliquer aux Français quelle est leur raison d'être »¹. Quatre ans plus tard, force est de constater que conserver son statut de société à mission s'apparente à un véritable parcours du combattant pour les TPE et PME.

Le modèle des sociétés à mission plébiscité par les grands groupes

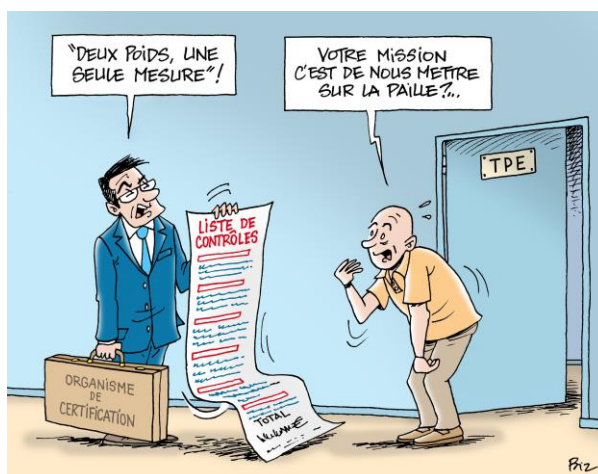
Avec 15 sociétés à mission en 2019 contre plus de 936 à ce jour², le mouvement connaît une dynamique très importante et démontre que de plus en plus d'entreprises intègrent l'impact de leurs activités tant sur l'environnement que sur les droits fondamentaux. En juin 2020, Danone devenait la première société cotée en France à concilier bien commun et performance économique. Depuis, Air France, la Société Générale ou encore la MAIF ont suivi le mouvement. Au premier semestre 2022, l'Observatoire des sociétés à mission référençait 58 entreprises à taille intermédiaire (entre 250 et 4 999 salariés) et 13 grandes entreprises détentrices du label, sur un total de 726 sociétés à mission.

Les TPE et PME, vivier des sociétés à mission

Ces données indiquent que les TPE (53%) et PME (26,9%) constituent la grande majorité des sociétés à mission référencées. J'ai moi-même pris la décision de transformer ma TPE spécialisée dans le développement de vignobles en copropriété via le financement participatif en société à mission. J'emploie sept personnes qui contribuent à l'exécution de notre raison d'être : « favoriser le développement de jeunes vignerons et la diversité des terroirs dans une démarche respectueuse de l'environnement ». Soucieux de promouvoir un modèle qui vise un objectif plus large que la simple réalisation d'un bénéfice, j'ai fondé le collectif des entreprises à mission d'Occitanie qui regroupe aujourd'hui 12 chefs d'entreprise de la Région.

Un dispositif d'évaluation inadapté aux petites structures

La loi prévoit un dispositif de contrôle et d'évaluation des sociétés à mission. Un comité de mission interne, ou un simple référent de missions pour les moins de 50 salariés, est chargé de suivre et contrôler l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, avant que la démarche globale de l'entreprise soit évaluée par un Organisme Tiers Indépendant. Si le législateur a eu la pertinence de prévoir un dispositif de suivi allégé pour les TPE et PME, celles-ci sont pourtant évaluées par les OTI dans les mêmes conditions que les grands groupes. Le



¹ Interview journal La Croix parue en 2019 (<https://www.youtube.com/watch?v=j420QLx4grg>)

² Données provenant de l'Observatoire des sociétés à mission au 03.01.2023 (<https://www.observatoiredessocietesamission.com/>)

dispositif d'évaluation est tellement lourd, opaque et coûteux qu'il compromet l'engagement des TPE et PME. À titre d'exemple, les agriculteurs sont exclus de facto du label alors qu'ils remplissent par nature une mission d'intérêt général ! Avec 1 foyer agricole sur cinq sous le seuil de pauvreté³, leurs revenus ne leur permettent pas de s'affranchir du coût de l'évaluation (environ 3 000 €) tout en payant la cotisation annuelle de 1 000 €.

Libérons le modèle des sociétés à mission

En tant que dirigeant d'une TPE société à mission, je salue la mise en place de ce dispositif tout en m'interrogeant sur des modalités d'application qui conduisent à réserver ce label à des structures à forte marge ou aux seuls grands groupes. Il est regrettable de se priver du concours des petites entreprises, lesquelles choisissent le plus souvent de se mobiliser sur ces enjeux par conviction plutôt que pour nourrir leur communication. C'est pourquoi j'attire l'attention du Ministre de l'Économie et des Finances et du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sur la nécessité d'adapter ces critères d'évaluation aux moyens humains, techniques et financiers des petites structures afin que, demain, un maximum d'entreprises puisse expliquer aux Français quelle est leur raison d'être.

³ Données provenant de l'INSEE paru le 10.11.2021 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5434584>)